

10/07/2024

Dossier SUCCESION FERRARI Marta (CD)  
 Nom de la personne Ferrari, Marta  
 Identification de la personne 34121514212

**Détail de l'article sélectionné**

Division cadastrale 56302 ANDERLUES 2 DIV

**Identification et droits éventuels du ou des propriétaires**

Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)
<b>Ferrari - Marta</b>	Cité de la Ferme, 10	6150 Anderlues (Belgique)	-PP 1/2 US 1/2- -PP 1/2 US 1/2-	
<b>Ferrari - Anne</b>	Rue Chapelle Beaussart, 135	6032 Charleroi (Belgique)	-NP 1/4-	
<b>Cambier - Thomas</b>	Rue d'Avelinsart, 15	6044 Charleroi (Belgique)	-NP 1/4-	

**Biens associés : Superficie totale 409.0 - Situation le : 10/07/2024**

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Contenan ce en m3	Année de la fin de construction	Code	Revenu cadastral
1 - CITE DE LA FERME		E	0219LP0000	JARDIN	239.0	---	---	1F	2
2 - Cité de la Ferme 16 +		E	0220S2P0000	LAVATORY	4.0	---	de 1850 jusqu'à 1874	2F	0
3 - Cité de la Ferme 10 +		E	0220T3P0000	REMISE	13.0	---	de 1850 jusqu'à 1874	2F	4
4 - Cité de la Ferme 10		E	0220V3P0000	MAISON	153.0	---	de 1850 jusqu'à 1874	2F	468



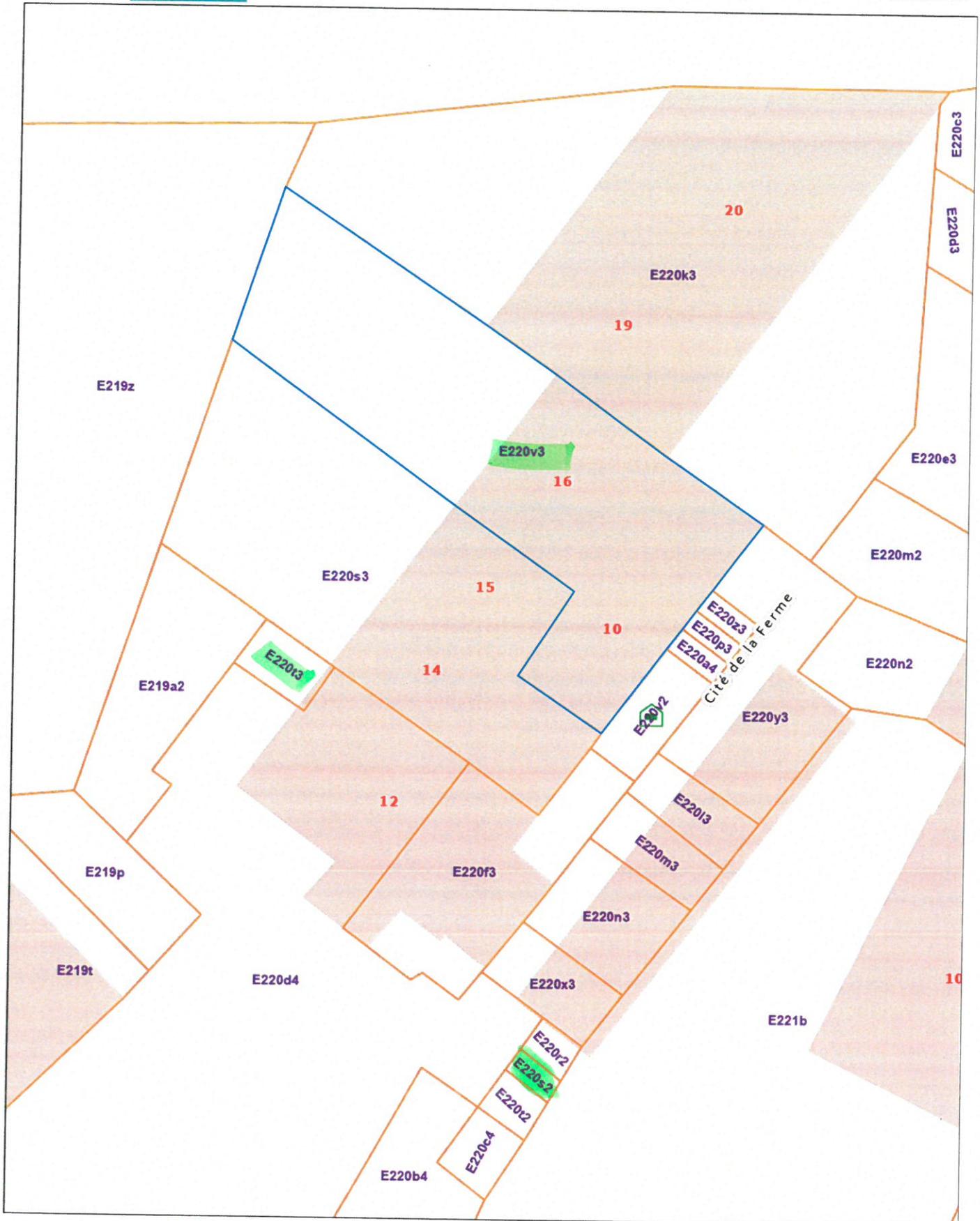
## Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
ANDERLUES 2 DIV

Situation la plus récente

Fait le 10/07/2024

Échelle : 1:250



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn\_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.